CONTRAT D’ALLOCATIONS D’ETUDES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(Nom établissement)*

Dont le siège social est situé à *(adresse complète)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Représenté par Madame/Monsieur *(Nom, Prénom)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , en qualité de *(titre)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

D’une part,

Et

Madame/ Monsieur *(Nom, Prénom)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , demeurant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , l’étudiant(e)/ élève à *(Nom organisme de formation)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ci-après désignée « l’étudiant(e)/élève »

D’autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet du contrat**

Le présent contrat fixe les droits et les obligations de Madame/ Monsieur *(Nom, Prénom)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , inscrit(e) en derrière année d’étude de *(formation)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , qui accepte sans exception ni réserve les termes du présent contrat.

**Article 2 – Nature et durée de l’engagement**

Madame/Monsieur *(Nom, Prénom)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ s’engage à exercer, après l’obtention de son diplôme de fin d’études, au sein de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(Nom de l’établissement)*.

La durée de cet engagement sera de 24 mois à temps plein.

Cette durée ne prend pas en compte les absences éventuelles pour des motifs autres que congés annuels et autorisation d’absence pour congés de maternité, d’adoption, de paternité ou de maladie, à compter de la date de son embauche en qualité de Infirmier anesthésiste diplômé d’Etat / Masseur kinésithérapeute / Manipulateur en électroradiologie médicale.

Un exemplaire du contrat sera remis à chacune des parties au moment de sa signature.

Le présent contrat entre en vigueur le XXXX

**Article 3 – Montant de l’allocation d’études et modalités de versement**

Madame/Monsieur *(Nom, Prénom)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ bénéficiera d’une allocation pleine d’un montant total de 8000 euros.

L’étudiant(e) perçoit 50% du montant total de l’allocation pleine, soit 4000 euros, à la signature du présent contrat d’allocation d’études.

A la signature du contrat de recrutement dont la durée d’engagement est déterminée à l’article 2 du présent contrat, l’étudiant(e) percevra 50% du montant total de l’allocation, soit 4000 euros.

Le versement de cette allocation s'effectue par virement bancaire sur le compte bancaire désigné par l'allocataire.

**Article 4 – Redoublement et interruption du contrat :**

En cas de redoublement ou d’évènement exceptionnel impactant le déroulement habituel du calendrier de formation, le versement de l’allocation d’études est suspendu durant toute l’année scolaire de redoublement.

**Article 5 – Rupture du contrat :**

Dans le cas où l’étudiant(e)/élève met fin à ses études ou en cas de non obtention du diplôme, l’engagement est rompu de plein droit et il/elle rembourse à l’établissement la totalité des sommes qui lui ont été allouées.

Dans le cas où l’étudiant(e)/élève n’obtiendrait pas son diplôme de fin d’étude et qu’il(elle) ne souhaite pas redoubler son année, ce-tte dernièr(e) devra verser à l’établissement la totalité des sommes perçues accordées sous forme d’allocations d’études.

A noter, seul le cas d’arrêt des études lié à une inaptitude constatée médicalement, libère l’étudiant(e)/élève du remboursement de l’allocation déjà versée.

En cas de refus par l’étudiant(e)/élève diplomé(e) de prendre un poste au sein de l’établissement (Nom de l’établissement) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, ce-tte dernièr(e) devra verser à l’établissement la totalité de la sommes perçues pendant sa scolarité, accordées sous forme d’allocations d’études.

L’étudiant(e)/élève ayant pris un poste au sein de l’établissement *(Nom établissement)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, qui démissionne, abandonne son poste, demande une disponibilité ou un congé pour un motif identique à ceux de la disponibilité, ou en cas de licenciement ou de rupture anticipée du contrat avant le terme de son engagement de servir, sera redevable envers l’établissement de l’ensemble des sommes versées dans le cadre du dispositif contrat allocation d’études, au prorata temporis du temps d’engagement effectué. A titre d’exemple, l’intéressé devra rembourser 50% de l’allocation totale perçue en cas d’une durée d’engagement réduite de 50%, soit 4000 euros pour un engagement de servir réduit de 12 mois.

**Article 6 – Recrutement :**

A l’obtention du diplôme de l’étudiant(e)/élève, l’établissement s’engage à le/la recruter dans son établissement, pour la durée définie à l’article 2 du présent contrat.

**Article 7 – Régime de protection sociale :**

Madame/Monsieur *(Nom, Prénom)* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ est soumis(e) au régime général des étudiants de l’organisme de formation \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(Nom de l’organisme de formation)*

**Article 8 – Sanctions :**

L’établissement \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom Etablissement) peut, pour des raisons exceptionnelles et notamment pour manquement au règlement intérieur de l’organisme de formation, mettre fin au contrat de façon unilatérale après en avoir informé l’intéressé(e) par lettre recommandée avec accusé de réception et au terme d’un délai d’un mois suivant la réception de cet envoi afin de recueillir toutes observations éventuelles.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |
| --- | --- |
| **Le bénéficiaire** *Date et signature**La signature devra être précédée**de la mention « Lu et approuvé »* | **Le/La Directrice/eur de l’établissement**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |